



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CCAS

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18/04/2018

83/2018 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE

Choix du maître d'œuvre

84/2018 - ZAC DES JARDINS DE LA BRETONNIÈRE

Modification de marché de travaux Lot N°1

85/2018 - BOULEVARD DE LA LIBERTÉ

Effacement des réseaux – Tranche 1

86/2018 - CENTRE COMMERCIAL BEL-AIR

Subvention SDAAP 2018

87/2018 - ASSOCIATION CELTIC CPB RACING

Versement d'une subvention d'investissement

88/2018 - ASSOCIATION « MILLIONS MISSING France »

Versement d'une subvention exceptionnelle

89/2018 - ASSOCIATION « SÉNÉCASTEL »

Versement d'une subvention exceptionnelle

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président du CCAS

Rédacteur : Laurent ROSSIGNOL

AFFAIRES GÉNÉRALES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18/04/2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rédacteur : Patricia GAUTIER

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

URBANISME

83/2018 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE

Choix du maître d'œuvre

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rédacteur : Noémie PÉTREL

Par délibération du *18 janvier 2017* et du *5 juillet 2017*, le Conseil Municipal a approuvé le choix du cabinet de conseils et d'études ID.A CONCEPT pour mener à bien les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage - étude de programmation et concours, pour la réalisation d'une maison de l'enfance.

Par délibération du *14 juin 2017*, le Conseil Municipal a approuvé le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'une maison de l'enfance et a validé la composition de la CAO spécifique et du jury.

Au terme de l'appel à candidatures, le représentant du pouvoir adjudicateur, après avis du jury réuni en séance le *19 septembre 2017*, a arrêté la liste des 3 candidats admis à présenter une prestation.

Ces candidats ont pour mandataires les cabinets :

- Murisserie
- ABP Architecture
- TOPOS Architecture

Après la remise des dossiers le *19 décembre 2017*, le jury de concours spécifique, composé conformément à l'article 89-III du Décret n°2016-360 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du *14 juin 2017*, s'est réuni le *24 janvier 2017* et s'est prononcé sur la base des critères suivants :

Critère n°1 : Valeur technique
Critère n°2 : Economie générale du projet.

A l'issue du jury en date du *24 janvier 2017*, un classement des projets a été effectué par le jury :

- 1 – Projet ABP Architecture
- 2 – Projet Murisserie
- 3 – Projet TOPOS Architecture

Afin de répondre aux interrogations du jury, consignées dans le procès-verbal du *24 janvier 2018*, une séance de dialogue entre le jury et les candidats classés 1 et 2 a été organisée le *14 février 2018*, conformément aux dispositions de l'article 88 du décret.

Par délibération en date du *14 mars 2018*, le Conseil Municipal a approuvé le choix de deux lauréats pour la construction de la maison de l'enfance :

- ABP Architecture
- MURISSERIE

L'objectif étant de rentrer en procédure de négociation avec les différents lauréats. Suite aux négociations, il apparaît que le projet du cabinet Murisserie répond plus favorablement aux attentes de la maîtrise d'ouvrage.

Le montant provisoire des honoraires est fixé à 240 000 euros HT pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 2 000 000,00 euros HT (*valeur juin 2017*).

Le montant de cette enveloppe sera précisé au stade de l'avant-projet définitif.

Les missions complémentaires suivantes ont été proposées :

- Ordonnancement Pilotage Coordination à 18 000 euros HT
- Système de Sécurisation Incendie à 2 000 euros HT
- Synthèse à 12 000 euros HT.

En phase de négociation, une réduction des honoraires a été consentie par Murisserie à hauteur de 1 % sur l'ensemble des missions (BASE, OPC, SSI, SYN), soit un montant provisoire de 3 000 euros HT.

VU les délibérations du *18 janvier 2017*, du *14 juin 2017*, du *5 juillet 2017* et du *14 mars 2018* ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 en vigueur à la date de lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

. d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la maison de l'enfance au groupement représenté par Murisserie pour un montant de 240 000 euros HT (montant provisoire des honoraires) ;

- . de retenir l'ensemble des missions complémentaires aux montants fixés par la présente délibération ;
- . de retenir la réduction des honoraires proposée par le mandataire ;
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

Décision : Avis favorable à la majorité. Mesdames STEYER Anne, MÉNAGER Éliane, Messieurs BOBILLE Paul, FOURMONT Christian et GUÉGUEN Jean-Pierre se sont abstenus sur ce dossier.

TRAVAUX

84/2018 - ZAC DES JARDINS DE LA BRETONNIÈRE

Modification de marché de travaux Lot N°1

Rapporteur : Hubert DESBLÉS

Rédacteur : Nicolas COLLET

Par délibération du 2 mars 2016, le Conseil Municipal a choisi de modifier l'îlot Hi6b0 en le transformant d'opération groupée en 12 lots libres de constructeurs, sur la ZAC des Jardins de la Bretonnière.

Lors du démarrage des travaux, il a été constaté une erreur sur les volumes de terrassements concernant les allées piétonnes, nécessitant une modification de marché sur le lot 1 « Terrassement Voirie ».

Le montant des prestations supplémentaires s'élève à 28 613,30 euros HT. Le nouveau montant du marché est fixé à 884 826,45 euros HT.

La modification de marché suivante est nécessaire pour le lot 1 « Terrassement, Voirie » une plus-value de 28 613,30 euros H.T (34 335,96 euros TTC) pour la réalisation des allées piétonnes en tranche 3 de la ZAC, faisant passer le marché de 856 213,15 euros H.T à 884 826,45 euros HT.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission MAPA et de la commission travaux/urbanisme du 24 avril 2018 :

- . de valider la modification de marché pour le lot 1 lié au marché de viabilisation de la ZAC des Jardins de la Bretonnière, fixant le nouveau montant de marché à 884 826,45 euros HT ;
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette modification de marché de travaux.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

85/2018 - BOULEVARD DE LA LIBERTÉ

Effacement des réseaux – Tranche 1

Rapporteur : Hubert DESBLÉS

Rédacteur : Nicolas COLLET

Par délibération du 4 mars 2015, le Conseil Municipal a proposé de soumettre au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) une nouvelle opération d'effacement de réseaux sur le secteur du boulevard de la Liberté : une première tranche entre les carrefours avec la RD 857 et le chemin de la Brunelière ; une deuxième tranche entre ce chemin et la rue de la Croix Guillemet.

Par délibération du 8 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager les travaux d'effacement de réseaux du secteur, en demandant au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine de réaliser l'étude détaillée de l'opération.

Le syndicat a réalisé l'étude détaillée des deux tranches du secteur du boulevard de la Liberté.

Il en résulte une participation communale de 100 320,00 euros pour la tranche 1 et un montant de 114 375,00 euros pour la tranche 2.

Afin que le dossier puisse obtenir un accord de financement à l'occasion d'une prochaine réunion du bureau syndical, le Conseil Municipal est invité à délibérer. Il est précisé que les montants financiers seront réajustés aux conditions en vigueur à la date où le dossier aura été retenu par le syndicat.

La commission travaux/urbanisme du 24 avril 2018 a émis un avis favorable sur l'effacement des réseaux de la tranche n°1.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission travaux/urbanisme du 24 avril 2018 :

- . de réaliser les travaux indiqués aussitôt que le dossier aura été retenu ;*
- . d'inscrire les crédits correspondants au budget communal ;*
- . de verser la participation communale au SDE 35 à l'avancement des travaux ;*
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.*

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

86/2018 - CENTRE COMMERCIAL BEL-AIR

Subvention SDAASP 2018

Rapporteur : Hubert DESBLÉS

Rédacteur : Nicolas COLLET

La commune de Châteaubourg est éligible au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) qui est une évolution du bouclier rural, ayant pour vocation de développer et maintenir les commerces et services de proximité. Il s'agit d'une aide financière du Département.

Il est envisagé de réaliser les travaux de réaménagement du Centre Commercial Bel-Air pour améliorer l'attractivité des commerces et de son centre pour un montant de 1 012 078 euros HT.

- 68 580 euros HT pour les études,
- 575 498 euros HT pour les espaces publics uniquement,

- 135 000 euros HT pour la création de nouvelles cellules commerciales,
- 233 000 euros HT pour la réhabilitation des façades du Centre Commercial.

Le financement prévisionnel de la dépense HT pourrait s'établir comme suit :

Fonds de concours Vitré Communauté	145 000,00 euros
SDAASP	100 000,00 euros
Fonds propres	767 078,00 euros

Il est proposé au Conseil Municipal après avis favorable de la commission travaux/urbanisme du 24 avril 2018 :

- . d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;*
- . de solliciter du département une aide de 100 000 € au titre du SDAASP ;*
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.*

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

87/2018 - ASSOCIATION CELTIC CPB RACING

Versement d'une subvention d'investissement

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

Les bénévoles de l'association du Celtic CPB Racing s'investissent pleinement sur l'espace mis à disposition par la ville de Châteaubourg.

Ce sont eux qui ont procédé à tous les aménagements actuellement réalisés sur ce lieu.

Le besoin aujourd'hui est de finaliser le projet avec la construction d'une piste bitume pour un coût total de 50 000 euros.

L'objectif est de créer un complexe « multi-surface » dans la région pouvant accueillir des manches du championnat de France ainsi que du championnat de ligue.

Ce projet sera aussi un formidable outil pédagogique pour les jeunes du secteur, qu'ils soient en accueil de loisirs, à l'école, au collège ou au lycée.

Les travaux vont commencer en *avril* pour se terminer en *octobre 2018*.

Pour le financement, le Celtic a fait une demande d'aide de 20 000 euros auprès de l'Europe via le fond LEADER. Cette demande ne peut aboutir que si la commune participe financièrement à hauteur de 20 % du montant total des aides publiques, soit 5 000 euros. Dans le cas d'une non obtention du fond LEADER, le Cercle Paul Bert financera lui-même la somme de 20 000 euros.

Le financement total est ainsi réparti :

- . Un investisseur privé à hauteur de 15 000 euros
- . Une demande d'aide fond LEADER de 20 000 euros (ou financement Cercle Paul Bert)
- . Ville de Châteaubourg : 5 000 euros
- . Cercle Paul Bert : 10 000 euros + travaux d'aménagement autour de la piste (estimé à 5 000 euros).

Sur proposition de la commission vie associative et citoyenneté réunie le 10 avril 2018, Il est proposé au Conseil Municipal :

- . *d'annuler la délibération N° 2017/2 du 18 janvier 2017 ;*
- . *de voter une subvention d'investissement de 5 000 euros au bénéfice de l'association du Celtic CPB Racing ;*
- . *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.*

Décision : Avis favorable à la majorité. Mesdames STEYER Anne, MÉNAGER Éliane, Messieurs BOBILLE Paul, FOURMONT Christian et GUÉGUEN Jean-Pierre se sont abstenus sur ce dossier.

88/2018 - ASSOCIATION « MILLIONS MISSING France »

Versement d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

L'association Millions Missing est un collectif international qui est né aux USA et qui soutient les malades atteints d'encéphalomyélite myalgique (*syndrome de fatigue chronique*).

L'association Millions Missing France créée à Châteaubourg et dont le siège social est à Châteaubourg a donc un rayonnement national et international.

Des animations seront organisées dans le Parc Ar Milin le dimanche 27 mai 2018 afin de faire connaître la maladie dans le cadre de la journée nationale. Une action est également menée à l'Etoile Cinéma.

L'imprimerie des Hauts de Vilaine participe aux évènements en imprimant gratuitement les flyers.

La commission vie associative et citoyenneté réunie le *10 avril 2018*, après étude de la demande et audition d'un des membres de l'association, propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros et l'établissement d'une convention demandant à l'association, en contrepartie du versement de cette subvention, la mise en avant du logo de la Ville de Châteaubourg sur les supports de communication utilisés.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission vie associative et citoyenneté réunie le 10 avril 2018 :

- . *de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Millions Missing France, d'un montant de 200 euros ;*
- . *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.*

Décision : Avis favorable à l'unanimité. Monsieur SWEIJEN Jeroen n'a pas participé à ce vote.

89/2018 - ASSOCIATION « SÉNÉCASTEL »

Versement d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

Des habitantes de Châteaubourg, licenciées à l'UAC, ont créé l'association « Sénécastel » dans le but de participer à la course solidaire « la Sénégazelle », qui est une épreuve 100 % féminine alliant solidarité et course à pied. Cette course se déroule au Sénégal, dans la région du delta du Sine Saloum, à 200 km au sud de Dakar. Au défi sportif s'ajoute le défi humanitaire. Chaque gazelle part en effet avec 40 kg de fournitures scolaires destinées aux enfants sénégalais.

La commission vie associative et citoyenneté réunie le *10 avril 2018*, après étude de la demande et audition de 2 des membres de l'association, propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 euros et l'établissement d'une convention demandant à l'association, en contrepartie du versement de cette subvention, un retour d'expérience lors du prochain forum des associations en septembre et la mise en avant du logo de la ville de Châteaubourg sur les supports de communication utilisés.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission vie associative et citoyenneté réunit le 10 avril 2018 :

- . de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Sénécastel, d'un montant de 150 euros ;*
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.*

Décision : Avis favorable à l'unanimité.